

MAIRIE DE FORGES

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU VENDREDI 12 DECEMBRE 2014

A 20 H 30

<u>Sont présents</u>: Mesdames BERNARD Micheline, BARIL Maryline, GONÇALVES Sidalia, LAFORGE Fabienne, VILLAUDY TALLEC Isabelle, Messieurs BARITEAU Philippe, RENOU Gérard, BERNARD Gilbert, SAUNIER Jean-Luc, TERRIEN Philippe, LUCAS Cédric, formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil étant composé de quinze Membres.

Pouvoir: 1

<u>Absents et excusés</u>: DUPONT Cécile donne pouvoir à BERNARD Micheline, BART Marie-Agnès, LE ROCHELEUIL Angélique, DURRANT Arnaud.

La séance est ouverte sous la présidence de Micheline BERNARD, le Maire.

Cédric LUCAS est élu Secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20H30. Conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du compte-rendu de séance, du 10 Octobre 2014
- Ecole Communale
- Règlement cantine scolaire
- Convention Commune / Bambins d'Aunis pour l'organisation des TAP
- Décisions budgétaires
- CDC Aunis Sud:
 - 1) Adhésion au service commun d'instruction du droit des sols
 - 2) Commissions intercommunales
- Voirie
- Célébration du 8 Mai 2015
- Zonage termites
- Motion sur l'accord de libre-échange transatlantique
- Travaux en cours
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu de séance, du 10 Octobre 2014

Ecole - règlement cantine scolaire

Madame Isabelle VILLAUDY-TALLEC, Adjointe aux affaires scolaires fait le compte rendu des différentes réunions organisées avec le personnel cantine/école. Elle présente le projet de règlement de la cantine. Le Conseil Municipal valide ce règlement qui va être transmis pour signature à chaque famille.

Les Agents ont également émis le souhait de faire des formations afin de pouvoir gérer aux mieux les conflits avec les enfants qui deviennent de plus en plus nombreux.

Convention Commune/ Bambins d'Aunis

Madame Le Maire rappelle que la Commune a confié à l'Association des Bambins d'Aunis l'organisation des temps d'activités périscolaires. Afin de pérenniser cette action et de pouvoir réserver le fonds d'amorçage versé par l'État il convient de passer une convention.

Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de l'indemnité de conseil sollicitée par Madame Le Comptable du Trésor Public.

Madame Le Maire rappelle que la Trésorerie d'Aigrefeuille ferme le 31 décembre 2014 et que tous les services seront centralisés au Trésor Public de Surgères.

Les autres décisions budgétaires concernent :

- Des admissions en non-valeurs relatives à des impayés « cantine scolaire » pour un montant de 18,05 Euros.
- Le reversement du fonds d'amorçage dû aux Bambins d'Aunis dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires pour un montant de 4.530 Euros.
- La restitution de la taxe communale forfaitaire sur des terrains devenus constructibles acquittée à tort pour un montant de 10.273 Euros.
- Un dépassement de crédit au chapitre des emprunts pour un montant de 1.400 Euros.

Communauté de Communes AUNIS SUD

Adhésion au service commun d'instruction du droit des sols

La loi MAPTAM (Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) a prévu que l'État n'instruira plus les autorisations du droit des sols pour les Communes appartenant à une CDC de plus de 10.000 habitants à partir du 01/07/2015.

La CDC Aunis Sud a donc repris cette compétence et a engagé 2 Agents instructeurs depuis le 1^{er} Novembre 2014.

Pour adhérer au service commun d'instruction une convention doit être signée entre la CDC Aunis Sud et la Commune.

Madame Le Maire explique les différents points de la dite convention et notamment l'adhésion de la Commune à partir du $1^{\rm er}$ Mars 2015.

Dans le même temps, il convient de dénoncer la convention liant la Commune avec l'État.

Commissions intercommunales

Les Elus membres des différentes commissions font le compte-rendu de leurs réunions.

Monsieur Jean- Luc Saunier informe le Conseil Municipal de la balade thermographique prévue à Forges le 21 Janvier prochain.

Voirie

Madame Le Maire rappelle qu'elle a sollicité les services du Département pour réaliser une étude d'aménagement de la traversée du bourg. Elle soumet également l'idée d'instaurer la priorité à droite sur le CD 116. Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à solliciter l'avis de Monsieur Didier HENRY directeur des infrastructures de l'agence d'Echillais.

Célébrations du 8 mai 2015

Le 8 mai prochain sera célébré le 70^{ème} anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale. Le Conseil Municipal souhaite donner une dimension particulière à cette cérémonie.

Madame Isabelle VILLAUDY TALLEC va réunir la commission communication afin d'étudier l'organisation de cette journée.

Zonage termites

Considérant que la situation de la Commune de Forges n'a pas évolué favorablement depuis l'Arrêté Préfectoral du 10 Juin 2002, le Conseil Municipal estime que Forges peut être considérée comme une zone contaminée par les termites.

Motion sur l'accord de libre-échange transatlantique

Monsieur Jean-Luc Saunier explique les négociations sur le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (surnommé TAFTA).

Le Conseil Municipal refuse que tout ou partie d'un traité reprenant les termes du mandat du 14 Juin 2013 s'applique au territoire de FORGES.

Questions diverses

Monsieur Cédric LUCAS sollicite la Commune pour la prise en charge de l'assurance lors des jeux inter-villages du 7 Juin 2015.

Le Conseil Municipal charge Monsieur BARITEAU Philippe d'étudier un nouveau contrat pour les illuminations de Noël.

Monsieur Jean-Luc SAUNIER fait part de ses remarques concernant l'organision du rallye voiture dans le cadre du Téléthon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit trente.